



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2022-77**

**Objet :  
Modification du tableau des effectifs**

Date de la convocation : 01/12/2022  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	15
Contre	0
Abstention	3

**L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre et à dix-neuf heures trente,** le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

**Etaient présents :** BARRAL Thibaut, BONNIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude,

**Étaient absents excusés :** ALVERGNE Brice (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe); MANDON Éric (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), ORTUNO Thierry (donne pouvoir à CLAVEL Inès), LAFON Alain (donne pouvoir à BONNIOL Karine), VALERO Fanny (CUTANDA Josette),

---

Monsieur le Maire rappelle que le dernier tableau des effectifs a été adopté par le Conseil Municipal le 9 septembre 2022.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à la délibération numéro 2022-76, relative aux créations de quatre postes d'adjoints d'animation et de deux postes d'adjoints administratifs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

Filière	Effectif au 9 Septembre 2022		Création	Suppression	Effectif au 1 <sup>er</sup> Décembre 2023	
	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu			Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu
<b>Administrative</b>						
Attaché Territorial	3	3	0	0	3	3
Rédacteur Principal de 2eme classe	2	2	0	0	2	2
Rédacteur Territorial	1	1	0	0	1	1
Adjoint Administratif Principal de 2eme classe	2	2	0	0	2	2
Adjoint Administratif	0	0	2	0	2	1
<b>Technique</b>						
Technicien	1	1	0	0	1	1
Adjoint technique Principal de 2ème Classe	3	2	0	0	3	2
Adjoint technique	10	9	0	0	10	6
<b>Médico-Sociale</b>						
ATSEM principal de 1ere classe	1	0	0	0	1	0
ATSEM principal de 2eme classe	1	0	0	0	1	0
<b>Animation</b>						
Animateur Principal de 1ere classe	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'animation Territorial	5	5	4	0	9	8
<b>Culturel</b>						
Adjoint Terri du patrimoine principal de 2eme classe	1	1	0	0	1	1
<b>Police</b>						
Brigadier-Chef Principal	1	1	0	0	1	1
Brigadier	1	1	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>29</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE** d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1 décembre 2022.

**INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au budget principal, chapitre 012, articles 6336, 6411, 6451, 6453.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 1 décembre 2022

Le Maire  
Thibaut BARRAL



